

Instauration du **CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE**



Pour appuyer nos efforts de modernisation et de numérisation, les demandeurs de citoyenneté choisiront de recevoir leur certificat de citoyenneté en format électronique **ou** papier.

AVANTAGES D'UN CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE



Simple



Rapide



Volontaire



Vérifiable



Pratique



Transmission sécurisée



CARACTÉRISTIQUES DU CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE



Le certificat électronique sera une réplique du certificat de citoyenneté papier actuel.



Il aura un numéro de série «X» au lieu du numéro de série «K» qui figure sur les certificats papier.



Les clients pourront télécharger, sauvegarder et imprimer plusieurs copies de leur certificat électronique. Étant donné que le numéro de série sera toujours le même, toutes les copies seront considérées comme le même certificat valide.



Le certificat de citoyenneté électronique pourra être présenté et utilisé comme preuve de citoyenneté afin d'accéder à des services et à des avantages de la même manière que le certificat papier.

COMMENT FONCTIONNE LE CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE?



1 Présentation de la demande

Les clients remplissent le formulaire de demande en ligne ou sur papier. Ils peuvent choisir de recevoir un certificat électronique ou papier.



2 Traitement

La demande est traitée de la manière habituelle.



3 Décision

Après une décision positive concernant l'attribution de la citoyenneté ou la preuve de citoyenneté, les clients recevront des instructions sur la manière d'accéder à leur certificat électronique.



4 Délivrance du certificat

Une fois que le client a satisfait aux exigences, il peut accéder à son certificat électronique dans le portail sécurisé d'IRCC en suivant les instructions qui lui ont été fournies à l'étape de la décision.